

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1848

24 septembre 2009

SOMMAIRE

Abbes	88692	LB GCS (Luxembourg) S.à r.l.	88687
AD Immobilière S.A.	88702	Levav Consulting S.à r.l.	88664
Aquamax Shipping S.A.	88661	LSRC II Investor S.à r.l.	88673
Bailiff S.A.	88692	Lux T.I.F. S.A.	88703
BBEIF LH Sub 06 S.à r.l.	88688	Mabi-System	88702
Bizibox S.A.	88689	MCD S.à.r.l.	88689
Capucins Diffusion S.à r.l.	88700	MC Marshal & Co S.A.	88659
Centurion European German Property 2 S. à r.l.	88703	Medicinvest S.A.	88695
Compagnie de Révision	88664	MEIF II Saubere Energie Holdings S.à.r.l.	88662
Drumann Investments S.à r.l.	88702	Osteria I Due Galli S.à r.l.	88688
E.F.G. S.A.	88702	Patron Investments II S.à.r.l.	88693
E.I.R.E. S.A.	88658	Patron Lepo Holding S.à r.l.	88693
Entreprise de Participations et d'Investis- sements, EPIS	88664	Pertuy Construction, Succursale de Lu- xembourg	88700
Erste Europäische Pfandbrief- und Kom- munalkreditbank Aktiengesellschaft in Luxemburg	88689	Poncellina S.A.	88659
Expertise et Solutions en Télécommunica- tions Benelux S.A.	88703	PREF Finance Luxembourg S.à r.l.	88658
Fincherry S.A.	88696	PREF Luxembourg S.à r.l.	88704
Finelco S.A.	88700	Prestige Investors Holding S.A.	88661
FR Acquisition Holding Corporation (Lu- xembourg), S. à r.l.	88670	Riverways SA	88688
GEFCO S.A., Gestion Financière et Con- sulting	88665	Roqueblanc S.A.	88703
Geosite C Sàrl	88695	Santamaria S.A.	88659
Geosite D Sàrl	88693	S. Michele S.A.	88660
Geosite LM Sàrl	88695	Société Littéraire, société Anonyme pour la création de bibliothèques, l'achat et la vente de livres, de boissons et de denrées alimentaires	88691
Haymarket Financial Luxembourg 1	88666	Solidus GP SA	88665
HG (Luxembourg) S.à.r.l.	88704	Topclass Medical S.A.	88690
KAS Anorthosis S.C.A.	88668	Topsi 1 S.à.r.l.	88696
Kigomel	88660	Tube.Ro. S.A.	88658
Kimura Finance S.A.	88658	WP International IV S.à r.l.	88690
Kresge S.A.	88664	Xill S.A.	88661
Latour Art S.A.	88704	YPL Consulting S.à r.l.	88664

Kimura Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 122.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112586/10.

(090135312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

E.I.R.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 104.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112587/10.

(090135310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

PREF Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 102.746.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009112588/10.

(090135296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Tube.Ro. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 72.527.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 25 juin 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

TUBE.RO S.A. dont le siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, a été dénoncé en date du 8 février 2005, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.527;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Gilles MATHAY, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Rachel LEZZERI, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 22 juillet 2009 au greffe de la sixième Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 26 juin 2009.

Pour extrait conforme

Maître Rachel LEZZERI

1, rue Jean-Pierre Brasseur

L-1258 Luxembourg

Le liquidateur

Référence de publication: 2009113904/24.

(090137045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Poncellina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.
R.C.S. Luxembourg B 47.339.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 31 août 2009

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société au 40 rue du curé L-1368 Luxembourg avec effet au 31 août 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} SEP. 2009.

Poncellina SA
Société Anonyme
Sandra Pasti
Administrateur

Référence de publication: 2009113905/16.

(090137187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

MC Marshal & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 71.619.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 25 juin 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

MC MARSHAL & CO S.A., dont le siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, a été dénoncé en date du 15 février 2005, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.619;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Gilles MATHAY, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Rachel LEZZERI, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 22 juillet 2009 au greffe de la sixième Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 26 juin 2009.

Pour extrait conforme
Maître Rachel LEZZERI
1, rue Jean-Pierre Brasseur
L-1258 Luxembourg
Le liquidateur

Référence de publication: 2009113903/24.

(090137041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Santamaria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 31.740.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 26 août 2009

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2009.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

Référence de publication: 2009113908/14.

(090137014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

S. Michele S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 77.143.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 9 juillet 2009 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 3A rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L 2661 LUXEMBOURG.

- Les démissions de Madame Pascale LOEWEN, Monsieur Tom FABER, Monsieur Laurent MULLER de leurs fonctions d'Administrateurs de la société ont été acceptées;

- La démission de Monsieur Jean-Marc FABER de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la société a été acceptée;

- Monsieur Gianluca NINNO, né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L2661 Luxembourg, Monsieur Natale CAPULA, né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1^{er} novembre 1961, demeurant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L2661 Luxembourg, Monsieur Xavier VINCENT, né à Messancy (Belgique), le 9 novembre 1984, demeurant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L2661 Luxembourg

Ont été nommés aux fonctions d'Administrateurs de la société;

- La société F.G.S. CONSULTING LLC ayant son siège social au 520 S-7th Street, Suite C, Las Vegas, NV 89101, USA a été nommée aux fonctions de Commissaire aux Comptes de la société.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009113906/29.

(090137053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Kigomel, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.597.

—
Extrait des Résolutions prises par l'Associé Unique en date du 25 août 2009

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- L'associé unique a décidé d'augmenter le nombre de gérants de 1 (un) à 2 (deux);

- L'associé unique a décidé de nommer à la fonction de nouveau gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

* Madame Catherine Koch, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Suite à cette nomination, le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

* Mademoiselle Candice De Boni, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg;

* Madame Catherine Koch, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2009.

Pour Kigomel

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009113872/25.

(090136780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Aquamax Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 146.987.

—
EXTRAIT

Entsprechend den Beschlüssen der ausserordentlichen Generalversammlung vom 18. Juni 2009:

Die Gesellschaft MARE-LUX S.A., mit Sitz in L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, eingetragen unter der Handelsregisternummer B62985, vertreten durch Herrn Robert MEHRPAHL, L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, oder einer durch die MARE-LUX S.A. speziell bevollmächtigten Person, wird als Geschäftsführer mit Einzelzeichnungsrecht nominiert.

Diese Zeichnungsgewalt schliesst den An- und Verkauf von in der Bilanz enthaltenen Investitionsgütern aus.
Das Mandat des Verwaltungsmitglieds endet am Schluss der ordentlichen Hauptversammlung im Jahre 2012.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009113880/20.

(090137096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Xill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 118.140.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg extraordinairement en date du 8 décembre 2008 que:

- Est élue administrateur de la société Mme Valérie WESQUY, employée privée, née à Mont Saint Martin le 06 mars 1968, demeurant professionnellement 3 rue Belle-Vue L- 1227 Luxembourg, en remplacement de Mr. Michele CANEPA démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Mr. Riccardo MORALDI est également nommé Président du Conseil d'administration

- Est nommée réviseur d'entreprise, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2009:

* L'Alliance Révision Sarl, ayant son siège social 54 Avenue Pasteur L-1540 Luxembourg en remplacement de CERTIFICA Luxembourg S.à.r.l, commissaire démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/08/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009113882/21.

(090137083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Prestige Investors Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 57.022.

—
Le bilan au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/8/09.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009114127/13.

(090137145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

MEIF II Saubere Energie Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 193.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 129.571.

In the year two thousand and nine, on the twelfth of August

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 117.627 and having a share capital of EUR 12,500.- (the "Sole Shareholder"), here duly represented by Rosa Villalobos, manager, having her professional address at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, in virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, declares and requests the notary to enact the following:

- MEIF II Saubere Energie Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 129.571 and having a share capital of EUR 13,500.- (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 8 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 22 August 2007, number 1779, page 85382, and

- the articles of association of the Company have been modified three times pursuant two deeds of Maître Henri Hellinckx, pre-named, on (i) 12 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 1 December 2007, number 2780, page 133407, and (ii) 29 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 27 March 2008, number 748, page 35886 and (iii) pursuant to a deed of the undersigned notary, on 24 March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 7 May 2009, number 957, page 45919 (the "Articles of Association").

This being declared, the appearing party, owner of the 540 (five hundred and forty) shares representing the entire share capital of the Company, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 180,000.- (one hundred eighty thousand Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 13,500.- (thirteen thousand five hundred Euro) to EUR 193,500.- (one hundred and ninety-three thousand five hundred Euro) by creation and issue of 7,200 (seven thousand two hundred) new shares (the "New Shares") having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, to be subscribed and fully paid up by contribution in cash.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the New Shares and to have them fully paid up by way of contribution in cash in amount of EUR 180,000.- (one hundred eighty thousand Euro) (the "Contribution"), which is now at the disposal of the Company. Evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the foregoing statement and resolution, the Sole Shareholder decides to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association, which shall be read as follows:

" **5. Share capital.** The Company's corporate capital is fixed at EUR 193,500.- (one hundred ninety-three thousand five hundred Euro) represented by 7,740 (seven thousand seven hundred and forty) shares (hereafter referred to as the "Shares") in registered form, with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, all subscribed and fully paid up. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs - Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, it signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le douze août,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand - Duché de Luxembourg), sous-signé,

A COMPARU:

MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social au 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.627, ayant un capital social de EUR 12.500,- (l'"Associé Unique"), dûment représentée par Rosa Villalobos, gérante, résidant professionnellement au 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-dessus, déclare et requiert du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- MEIF II Saubere Energie Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.571, ayant un capital social de EUR 13.500,- (la "Société"), constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 août 2007, numéro 1779, page 85382, et

- les statuts de la Société ont été modifiés à trois reprises suivants de deux actes de Maître Henri Hellinckx, précité, en date (i) du 12 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 1 décembre 2007, numéro 2780, page 133407 et (ii) du 29 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 27 mars 2008, numéro 748, page 35886, et (iii) suivant un acte du notaire instrumentant du 24 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 7 mai 2009, numéro 957, page 45919 (les "Statuts").

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, détenant les 540 (cinq cent quarante) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 180.000,- (cent quatre-vingt mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 13.500,- (treize mille cinq cents Euros) à EUR 193.500,- (cent quatre-vingt-treize mille cinq cents Euros) par l'émission de 7.200 (sept mille deux cents) nouvelles parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales"), ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées par un apport en numéraire.

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et procéder à leur libération intégrale au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de EUR 180.000,- (cent quatre-vingt mille Euros) (l'"Apport"), qui se trouve désormais à la disposition de la Société. Preuve de ce qui précède a été donnée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Seconde résolution

En conséquence des déclarations et décisions prises ci-avant, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

" **5. Capital social.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-treize mille cinq cents Euros (EUR 193.500,-), représenté par sept mille sept cent quarante (7.740) parts sociales sous forme nominative d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune (ci-après les "Parts Sociales"), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les "Associés"."

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate que la comparante a requis de rédiger le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, de faire prévaloir le texte anglais.

Frais - Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date indiquée en entête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Villalobos, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 août 2009. Relation: EAC/2009/9945. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 août 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009114390/120.

(090137597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Kresge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009114391/10.

(090137526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Entreprise de Participations et d'Investissements, EPIS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.584.

Le bilan au 31 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114392/10.

(090137434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Compagnie de Révision, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 32.665.

La liste des signataires autorisés au 1^{er} juillet 2009, de la société COMPAGNIE DE REVISION, a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 27 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009114617/11.

(090137538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

YPL Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,

(anc. Levav Consulting S.à r.l.).

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 116.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114572/11.

(090137737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

GEFCO S.A., Gestion Financière et Consulting, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.

R.C.S. Luxembourg B 44.091.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 13/08/2009 à 10.00 heures

- 1) L'assemblée nomme administrateur Mr Larbière Claude, demeurant a 12, am Weier L-3914 Mondercange jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en année 2015
- 2) L'assemblée nomme administrateur Mme Delstanche Danielle, demeurant à 12, am Weier L-3914 Mondercange jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en année 2015
- 3) L'assemblée nomme administrateur Mr Roth Roland, demeurant à 14 rue des Romain L-7563 Mersch jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en année 2015
- 4) L'assemblée nomme administrateur-délégué Mr Larbière Claude, demeurant a 12, am Weier L-3914 Mondercange jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en année 2015
- 5) L'assemblée nomme administrateur-délégué Mme Delstanche Danielle, demeurant à 12, am Weier L-3914 Mondercange jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en année 2015
- 6) L'assemblée nomme administrateur-délégué Mr Roth Roland, demeurant à 14 rue des Romain L-7563 Mersch jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en année 2015
- 7) L'assemblée nomme GEFCO PARTICIPATIONS S.A. ayant son siège social à 6 rue Wester L-5836 Alzingen jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en année 2015

Fait à Alzingen, le 02/09/2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009114591/27.

(090137681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Solidus GP SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 102.512.

—
Il est requis de procéder à la modification suivante au Registre de Commerce et des Sociétés:

Changement d'adresse professionnelle des administrateurs de la société:

- Monsieur Philippe SCHENK GRAF VON STAUFFENBERG, administrateur de sociétés, né à Neuilly-sur-Seine (France), le 17 mai 1964, demeurant professionnellement à SW13 9EU London, 120 Castelnau, administrateur de la catégorie A.
- Monsieur Jean FELL, administrateur de sociétés, né à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1956, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, administrateur de la catégorie B.
- Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, conseil économique, né à Emmerich / Rhein (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, administrateur de la catégorie B.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SOLIDUS GP S.A.

United International Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2009114592/21.

(090137667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Haymarket Financial Luxembourg 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 145.041.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Haymarket Financial Holdings Limited, an exempted limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered address at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands (the Sole Shareholder), hereby represented by Bertrand Gérardin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder appears in its capacity as sole shareholder of Haymarket Financial Luxembourg 1, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg with its registered office at 7A, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 145.041 (the Company), in order to hold an extraordinary general meeting (the Meeting) of the Sole Shareholder of the Company. The Company was incorporated under Luxembourg law on 3 March 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C - number 672 of 27 March 2009. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro), divided into 125 (one hundred and twenty-five) shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(a) Waiver of the convening notice;

(b) Amendment to the dates of the accounting year of the Company;

(c) Amendment to article 16 of the Articles in order to reflect the amendment under item (b) above;

(d) Power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to see on behalf of the Company to any formalities in connection with items (b) and (c) above (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities); and

(e) Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the dates of the accounting year of the Company, as follows:

(A) the accounting year of the Company shall begin on the 1st of January rather than on the 1st of November, and

(B) the accounting year of the Company shall close on the 31st of December of the same year rather than on the 31st October of the next year.

The Sole Shareholder resolves that the accounting year of the Company that started on the 3rd of March 2009 shall close on the 31st of December 2009 rather than on the 31st of October 2009.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 16 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

"Art. 16. Accounting year. The Company's year starts on January first and ends on December thirty-first of the same year."

Fourth resolution

The Sole Shareholder empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to see on behalf of the Company to any formalities in connection with the resolutions above (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 800.- (eight hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Haymarket Financial Holdings Limited, une société anonyme de droit des Îles Cayman ayant son siège social au Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, les Îles Cayman (l'Associé Unique), ici représentée par Bertrand Gérardin, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

L'Associé Unique se présente dans sa capacité d'associé unique de Haymarket Financial Luxembourg 1, une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.041 (la Société), afin de tenir une Assemblée Générale Extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de la Société. La Société a été constituée sous la loi Luxembourgeoise le 3 mars 2009 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - numéro 672 du 27 mars 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), divisé en 125 (cent vingt-cinq) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de EUR 100 (cent euros);

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification des dates de l'année sociale de la Société;
3. Modification de l'article 16 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point 2. ci-dessus;
4. Pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg d'accomplir pour le compte de la Société toute formalité relative aux points 2. et 3. ci-dessous (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes); et
5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société, comme suit:

(A) l'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier, au lieu du 1^{er} novembre, et

(B) l'année sociale de la Société se termine le 31 décembre de la même année, au lieu du 31 octobre l'année suivante.

L'Associé Unique décide que l'année sociale de la Société qui a commencé le 3 mars 2009 se termine le 31 décembre 2009 au lieu du 31 octobre 2009.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 16 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessous, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre la même année."

Quatrième résolution

L'Associé Unique donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg d'accomplir pour le compte de la Société toute formalité relative aux résolutions ci-dessous (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 800.- (huit cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, au Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. GÉRADIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2009, Relation: LAC/2009/30375, Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009114603/132.

(090137340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

KAS Anorthosis S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.728.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of KAS Anorthosis S.C.A., a Luxembourg Société en Commandité par Actions, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 118.728 (the Meeting), incorporated by a deed of Maître Paul Frieders, notary in Luxembourg, on August 8, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1832 dated September 30, 2006 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of Maître Paul Frieders, notary in Luxembourg, on September 29, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2287 dated December 7, 2006.

The Meeting is chaired by Me Vanessa Schmitt, Avocat, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appointed as Secretary Me Catherine Donceel, Avocat, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as Scrutineer Me Claire Benedetti, Avocat, with professional address in Luxembourg (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The Bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders represented at the Meeting and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list as well as the proxies, after having been signed ne variatur by the proxyholder of the appearing parties, the officers of the Meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II. As appears from the said attendance list, all the issued share capital of the Company is represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;

2. Amendment of article 17.3 of the Articles;

3. Decision to give a retroactive effect as from September 29, 2006, between the shareholders, to the amendment of the annual rate of the second preferential and cumulative dividend provided for in article 17.3 of the Articles, subject to any third party rights; and

4. Miscellaneous.

IV. The Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to waive the convening notices, the shareholders of the Company having been duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 17.3 of the Articles, so that it reads henceforth as follows:

17.3 "Thereafter, each MRPS entitles to a second preferential and cumulative dividend (i.e., dividend 2) at the annual rate of Euribor + 0,21875 % over the notional capital represented by said MRPS, notional capital meaning the share capital represented by the MRPS plus any MRPS Share Premium related thereto, which shall accrue daily and be calculated assuming a year of 365 days. Said dividend 2 shall be paid and, if not, compounded each accounting year and shall be incorporated into the MRPS Share Premium Account."

Third resolution

The Meeting resolves that the above amendment of the annual rate of the second preferential and cumulative dividend provided for in article 17.3 of the Articles shall be effective as from September 29, 2006, between the shareholders, subject to any third party rights.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 700.- (seven hundred euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREUPON the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-et-unième jour de juillet.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de KAS Anorthosis S.C.A., une société en commandite par actions de droit Luxembourgeois, avec siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.728 (l'Assemblée), constituée suivant acte de Me Paul Frieders, notaire à Luxembourg, en date du 8 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1832 du 30 septembre 2006 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Me Paul Frieders, notaire à Luxembourg, en date du 29 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2287 du 7 décembre 2006.

L'Assemblée est présidée par Me Vanessa Schmitt, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président nomme comme Secrétaire Me Catherine Donceel, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée nomme comme Scrutateur Me Claire Benedetti, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituant le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le Président exposa et pria le notaire instrumentant d'acter que:

I.- Les actionnaires représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées

ne varietur par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du Bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour subir les formalités de l'enregistrement.

II.- A la vue de la liste de présence sus mentionnée, l'entière du capital social émis de la Société est représentée à l'Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux convocations préalables;
2. Modification de l'article 17.3 des Statuts;
3. Décision de donner un effet rétroactif au 29 septembre 2006 entre les actionnaires à la modification du taux annuel du second dividende préférentiel et cumulatif prévu à l'article 17.3 des Statuts, sous réserve des droits des tiers; et
4. Divers

IV. L'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de renoncer aux convocations préalables, les actionnaires de la Société ayant été régulièrement convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 17.3 des Statuts, qui se lit désormais comme suit:

17.3 «Ensuite, chaque APOR donne droit à un second dividende cumulatif préférentiel (à savoir le dividende 2) à un taux annuel de Euribor + 0,21875% sur le capital au sens large représenté par cet APOR, ledit capital au sens large désignant le capital souscrit représenté par cet APOR plus toute Prime d'Emission d'APOR correspondante, qui s'accumule quotidiennement et est calculé sur base d'une année civile de trois cent soixante-cinq (365) jours. Ledit dividende 2 sera payé et, sinon, sera composé chaque exercice comptable et sera affecté au Compte de Primes d'Emission d'APOR.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide que la modification ci-dessus du taux annuel du second dividende préférentiel et cumulatif prévu à l'article 17.3 des Statuts sera effective au 29 septembre 2006, entre les actionnaires, sous réserve des droits des tiers.

Frais

Les dépenses, coût, honoraires et charges de n'importe quelle nature, qui devra être pris en charge par la société, relatifs au présent acte s'élèvent approximativement à EUR 700.- (sept cents euros).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française et, en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentants des parties comparantes, les représentants ont signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: V. SCHMITT, C. DONCEEL, C. BENEDETTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30144, Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009114605/118.

(090137400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

FR Acquisition Holding Corporation (Luxembourg), S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 133.623.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of July.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of FR Acquisition Holding Corporation (Luxembourg), S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its

registered office at 1, rue des Glacis, L-1628, Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133.623 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on October 24, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial) number 2897 of December 13, 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx on September 16, 2008, published in the Mémorial number 2577 of October 22, 2008.

THERE APPEARED:

Firth Rixson (Cyprus) Limited, a company organized under the laws of Cyprus, having its registered office at Pidarou 27, Alpha Business Centre 2nd Floor, P.C. 1060 Nicosia, Cyprus (the Sole Shareholder), duly represented by Annick Braquet, private employee, with business address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of the registration formalities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 5,000 (five thousand Great Britain Pounds) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to GBP 15,000 (fifteen thousand Great Britain Pounds) by way of the issuance of 250 (two hundred and fifty) shares of a nominal value of GBP 20 (twenty Great Britain Pounds) each;

2. Subscription and payment of the share capital increase adopted under item 1. above;

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles;

4. Amendment to the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of P.A.L. Services S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 5,000 (five thousand Great Britain Pounds) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to GBP 15,000 (fifteen thousand Great Britain Pounds) by way of the issuance of 250 (two hundred and fifty) shares of a nominal value of GBP 20 (twenty Great Britain Pounds) each.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the newly issued shares and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of GBP 5,000 (five thousand Great Britain Pounds) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage and which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at GBP 15,000.- (fifteen thousand Great Britain Pounds) represented by 750 (seven hundred and fifty) shares in registered form with a nominal value of GBP 20.- (twenty Great Britain Pounds) each, all subscribed and fully paid-up."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of P.A.L. Luxembourg S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company.

Costs

The costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, to be borne by the Company by reason of this deed, amount approximately to EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le trente juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de FR Acquisition Holding Corporation (Luxembourg), S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.623 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial), numéro 2897 du 13 décembre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg le 16 septembre 2008, publié au Mémorial numéro 2577 du 22 octobre 2008.

A COMPARU:

Firth Rixon (Cyprus) Limited, une société organisée selon les lois de Chypre, ayant son siège social à Pidarou 27, Alpha Business Centre 2nd Floor, P.C. 1060 Nicosie, Chypre (l'Associé Unique), dûment représentée par Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de GBP 5.000 (cinq mille livres Sterling) afin de porter le capital social de son montant actuel à GBP 15.000 (quinze mille livres Sterling) par l'émission de 250 (deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 20 (vingt livres Sterling) chacune;

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital social adoptée au point 1. ci-dessus;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts;

4. Modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg et à tout employé de P.A.L. Services S.à r.l. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 5.000 (cinq mille livres Sterling) afin de porter le capital social de son montant actuel à GBP 15.000 (quinze mille livres Sterling) par l'émission de 250 (deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 20 (vingt livres Sterling) chacune.

Souscription - Libération

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux parts sociales nouvellement émises et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de GBP 5.000 (cinq mille livres Sterling) qui est documenté au notaire par un certificat de blocage et qui sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital social est immédiatement à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à GBP 15.000,- (quinze mille livres Sterling) représenté par 750 (sept cent cinquante) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de GBP 20,- (vingt livres Sterling) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg et à tout employé de P.A.L. Services S.à r.l. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, à la charge de la société en raison du présent acte s'élèvent à environ EUR 1.000.- (mille euros).

Le notaire instrumentant, qui connaît et comprend l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2009, Relation: LAC/2009/31134, Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009114606/139.

(090137419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

LSRC II Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 146.583.

In the year two thousand nine, on the twenty-second day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

WESBILD INC, a corporation organized and existing under the laws of the State of Washington, having its registered office at 1420 Fifth Avenue, Suite 3400, Seattle, Washington 98101, United States of America and with UBI number 601349871, here represented by Benoît Charpentier, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to record that:

* LSRC II Investor S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, avenue Gaston Diderich, L - 1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies under number B 146.583 (the Company), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated May 27, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1285 of July 3, 2009;

* the share capital of the Company is set at seventeen thousand five hundred United States dollars (USD 17,500) represented by seventeen thousand five hundred (17,500) shares in registered form with a par value of one United States dollar (USD 1) each.

* WESBILD INC, is the holder of all 17,500 shares in the share capital of the Company;

* all of the share capital of the Company is validly represented at present meeting;

* the sole shareholder has passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company resolves that the term of the existing manager, Mr. Behzad Khosrowshahi, born on June 24, 1969 in Tehran (Iran), residing at 105, Poplar Plains Road, Toronto, Ontario M4V 2N1, Canada and holder

of a Canadian passport with number BA 002202, shall no longer be for an indefinite periode in time but for a fixed term of three (3) years, effective today.

The sole shareholder of the Company further resolves that in addition to Mr Behzad Khosrowshahi the following persons be appointed as managers of the Company for a fixed term of three (3) years, with immediate effect:

1./ Ms. Maryam Khosrowshahi, born on February 4, 1951 in Tehran (Iran), residing at 22, avenue des Mousquines, 1005 Lausanne, Switzerland and holder of a United Kingdom passport with number 705509909;

2./ Mr. Ali Seirafi, born on January 16, 1940 in Tehran (Iran), residing at 13 Chemin de la Rochette, 1202 Geneva, Switzerland and holder of a Swiss passport with number F0449599;

3./ Mr. Gérard Matheis, born on December 4, 1962 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and with professional address at 5, avenue Gaston Diderich, 1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and holder of a Luxembourg passport with number F18760; and

4./ Mr. Sinan Sar, born on June 5, 1980 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and with professional address at 5, avenue Gaston Diderich, 1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and holder of a Luxembourg passport with number F30815.

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolves that the following person be appointed as external auditor (réviseur d'entreprises) of the Company:

Deloitte S.A., a Luxembourg société anonyme having its registered office at 560, rue de Neudorf, 2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 67.895.

Third resolution

The sole shareholder of the Company unanimously resolves that the articles of association of the Company be amended and restated as follows:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "LSRC II Investor S.à r.l." (hereafter, the "Investor Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter, the "Investor Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Investor Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Investor Company, and the board of managers shall provide notice of such resolution to the shareholder(s) promptly following the making of such resolution. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or, if there is more than one shareholder, the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Investor Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a unanimous resolution of the board of managers of the Investor Company, provided that no branch, subsidiary or office may be established in the United States of America or Canada, and the board of managers shall provide notice of such resolution to the shareholder(s) promptly following the making of such resolution. Where the board of managers of the Investor Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Investor Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances by a unanimous resolution of the board of managers of the Investor Company, and the board of managers shall provide notice of such resolution to the shareholder(s) promptly following the making of such resolution. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Investor Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Investor Company is the acquisition, and as the case may be, the disposal of equity and/or debt instruments issued by LSRC II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 7, Gaston Diderich, L - 1420 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.582 (hereinafter "LSRC II") and the management and financing of such participations. The Investor Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner, and as the case may be, sell, transfer or otherwise dispose of, any shares and convertible preferred equity certificates issued by LSRC II. In addition thereto, the Investor Company may also invest in any Rated Liquid Security.

3.2. The Investor Company may borrow funds through the issuance, by way of private placement only, of convertible preferred equity certificates. The Investor Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any

borrowings, to LSRC II only. The Investor Company may only give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations.

3.3. The Investor Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Investor Company may carry out any actions which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art 4. Duration.

4.1. The Investor Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Investor Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares - Securities

Art. 5. Capital.

5.1. The Investor Company's corporate capital is fixed at seventeen thousand five hundred United States dollars (USD 17,500) represented by seventeen thousand five hundred (17,500) ordinary shares in registered form with a par value of one United States Dollar (USD 1.00) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Investor Company may be increased or reduced one or more times by a resolution of the sole shareholder or, if there is more than one shareholder, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Investor Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Investor Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Investor Company, the Investor Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Investor Company.

6.3. The transfer of shares among shareholders or to third parties will occur in accordance with the provisions of Luxembourg law and the Investor Shareholders Agreement (as defined in Article 19).

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Investor Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

Art. 7. Securities.

7.1. Other than Investor CPECs (as defined in Article 19), the Investor Company cannot issue any bonds, convertible bonds, preferred equity instruments, warrants or other securities.

III. Management - Representation

Art. 8. Board of managers.

8.1. The board of managers shall at all times be comprised of five (5) managers who shall be appointed by means of the resolution of the general meeting of shareholders, each for a three (3) year term. No more than two (2) managers shall be residents of Canada or the United States and at least two (2) managers shall be residents of Luxembourg (the "Residency Requirement"). Immediately upon the expiration of any such three (3) year term, the entire board of managers shall be deemed to have tendered their resignations. No earlier than sixty (60) and no later than forty-five (45) days prior to the expiration of any three (3) year term (or within five (5) business days following the death, incapacitation, resignation or removal of any one (1) manager), the board of managers shall convene a general meeting of shareholders by giving notice to the shareholders of such meeting which shall be for the purpose of: (i) in the event of the pending expiration of any three (3) year term, electing five (5) managers to the board of managers, each for a new three (3) year term commencing on the expiration date of the then current term; or (ii) in the event of the death, incapacitation, resignation or removal of any one (1) manager, electing one (1) replacement manager to the board of managers for the remainder of such replaced manager's term commencing immediately following such general meeting, which general meeting of shareholders shall be held no later than fifteen (15) business days after the giving of any such notice. No manager may be removed from office by any shareholder, except with the resolution of shareholders representing at least 70% of the share capital at the time the vote is taken, upon which the entire board of managers shall be deemed to have tendered their resignations and a new board of managers (which may be comprised of previous managers) shall be elected by the shareholders in accordance with the foregoing and this Article 8.

8.2. Within (5) days of receipt of the notice of meeting specified in Article 8.1, each shareholder may nominate: (a) in the event of the pending expiration of any three (3) year term, up to five (5) persons as candidates for appointment to the board of managers; or (b) in the event of the death, incapacitation, resignation or removal of any one (1) manager, one (1) candidate for appointment to the board of managers, by giving notice in writing to the Investor Company at its registered office of the full names of its nominated candidate(s) and their country of residence.

8.3. Appointment of managers at all general meetings of shareholders at which managers are to be appointed shall be by ballot, and, a plurality of the votes cast thereat shall appoint the manager(s). For the avoidance of doubt, every sha-

reholder entitled to vote at an appointment of managers has the right to cast votes for the managers to be appointed equal to the number of shares held by such shareholder, and may cast all votes granted to it in favor of one candidate or distribute them among the candidates in such manner as the shareholder sees fit. If the shareholder has voted for more than one candidate without specifying the distribution among such candidates, the shareholder shall be deemed to have divided its votes equally among the candidates for whom the shareholder has voted. Incorrect ballots shall be void.

8.4. In the case of two nominees receiving the same amount of votes for the final seat, or sole replacement seat, as the case may be, or in any other case where the requisite number of managers are not elected or the plurality of votes results in the Residency Requirement not being satisfied, such election shall be deemed to be null and void and a new vote shall be held within not more than three (3) business days of the null vote and all shareholders shall be entitled to vote in accordance with Article 8.3 on the same nominees until the requisite number of managers are so elected. For the avoidance of doubt, for any subsequent meeting or voting in accordance with this Article 8.4, the notice requirements of this Article 8 shall not apply.

8.5 For a resolution of the shareholders regarding the appointment or removal of managers to be valid, shareholders representing at least 50% of the share capital at the time the vote is taken must vote or affirmatively abstain from voting at such meeting.

Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Investor Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Investor Company's object, except during any Caretaker Period, during which the board of managers shall only exercise the Caretaker Actions.

9.2. Special and limited powers may be delegated by the board of managers of the Investor Company, for determined matters, to one or more agents, either shareholders or not, selected with due care by the board of managers of the Investor Company and possessing the appropriate knowledge and business experience required to accept such delegation. Any such agents shall not take any material actions inside the United States of America or Canada.

Art. 10. Procedure.

10.1. The board of managers shall meet upon the request of any manager in the Grand Duchy of Luxembourg. The board of managers shall meet at least once annually.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least five (5) days in advance of the date set for such meeting, except in the case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers. Notice of any meeting of the board of managers provided to the members of the board of managers in accordance with this Article 10.2 shall be provided contemporaneously to all Observers (as defined in Article 10.8).

10.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Investor Company are present at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Investor Company. Notwithstanding the foregoing, in the event a convening notice is waived in accordance with this Article 10.3, notice of such meeting shall still be provided to the Observers promptly following the request of any manager to convene such meeting pursuant to Article 10.1.

10.4. From the date of adoption of these Investor Articles until the date upon which the Investor Investment Manager (as defined in Article 19) is no longer appointed as the investment manager to the Investor Company, the board of managers may validly deliberate and act only if a majority of its members are present at a meeting of the board of managers and resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. At any other time, the board of managers may validly deliberate and act only if all of its members are present at a meeting of the board of managers and resolutions of the board of managers are validly taken by unanimous vote, except with respect to investments in Rated Liquid Securities which shall only require a majority of members of the board of managers to be present and votes cast. At any time, the board of managers may validly deliberate and act with respect to the removal of the Investor Investment Manager as investment manager to the Investor Company only in accordance with Section 14.4 of these Investor Articles. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

10.5. Except as otherwise provided in the Investor Shareholders Agreement or the Guidelines (as defined in Article 19), a manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the members of the board of managers taking part in the meeting to hear and speak to each other, provided that at least a majority of its members is physically present in Luxembourg. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.6. A member of the board of managers cannot grant a power of attorney to another member of the board of managers to represent him/her/it at a meeting of the board of managers.

10.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10.8. Each shareholder is entitled to appoint and remove an observer to the board of managers (each, an "Observer"). Each Observer shall be permitted to attend, physically, by telephone, video conference call or similar means, any meeting of the board of managers and shall be entitled to speak at such meeting but only if present physically at such meeting (if not physically present at such meeting then an Observer shall not be entitled to speak) and regardless, such Observer shall not be entitled to vote on any resolutions of the board of managers. Observers shall be entitled to receive all written materials and other information given to the members of the board of managers in connection with any such meeting at the same time and in the same manner and form as given to such members of the board of managers, provided that such Observers, by accepting such materials and other information, agree to remain subject to all confidentiality provisions of the Investor Shareholders Agreement as if a party thereto, and provided further that the shareholder such Observer was appointed by shall remain liable for all actions of such Observer at any meeting of the board of managers or with respect to such Observer's handling of the written materials and other information that it receives.

Art. 11. Representation. The Investor Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of two (2) managers of the Investor Company, or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with Article 9.2. of these Investor Articles. Notwithstanding the generality of the foregoing, any manager may independently bind the Investor Company with respect to fees and expenses incurred by the Investor Company in the framework of its daily management up to an amount of ten thousand euro (EUR 10,000) per occurrence and no more than twenty thousand euro (EUR 20,000) in the aggregate annually.

Art. 12. Liability of the managers.

12.1. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Investor Company, provided such commitment is in compliance with these Investor Articles and the Law.

12.2. For the avoidance of doubt, Article 12.1 shall not be applicable in the event the managers represent the Investor Company pursuant to Article 11 without explicit prior board approval.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Powers and voting rights.

13.1. If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

13.2. Each shareholder has one vote per share.

13.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 14. Form - Quorum - Majority.

14.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their votes by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile. If there are more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders must be taken during a general meeting of shareholders. The shareholders shall be convened to a general meeting or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than half (1/2) of the share capital. If any shareholder cannot attend a general meeting of the shareholders, the board of managers shall circulate a copy of any materials distributed at such general meeting (and not included in the meeting notice package) to such shareholder within a reasonable time following such general meeting.

14.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital, at the time the vote is taken.

14.3. Reserved.

14.4 Notwithstanding anything to the contrary, the shareholders (excluding, for such purpose, the Investor Investment Manager and any of its affiliates, if shareholders), at any time, may force the removal or termination of the Investor Investment Manager as investment manager of the Investor Company, with or without cause, on approval of shareholders representing at least eighty five per cent (85%) of the share capital. The effect of such removal or termination of the Investor Investment Manager shall be subject to the terms of the Investor Investment Services Agreement.

14.5 Notwithstanding anything to the contrary, in the event of a final determination (by way of settlement with a United States taxing authority or a United States judicial decision that cannot be appealed) that the Investor Company is not a "qualified resident" of Luxembourg eligible for the benefits of the Tax Treaty (as defined in the Investor Shareholders Agreement), other than due to breach of the Investor Shareholders Agreement or any investment services agreement entered into between the Investor Company and the Investor Investment Manager, and the Investor Company cannot become so eligible for the benefits of the Tax Treaty with reasonable efforts that do not adversely affect the shareholders, the shareholders shall be entitled, by way of a resolution of shareholders representing at least fifty one per cent (51%) of the share capital, to terminate the board of managers.

14.6 Notwithstanding anything to the contrary, the following resolutions may only be adopted with the unanimous consent of all existing shareholders at the time of such vote:

- (a) to amend Article 3 of the Investor Articles,
- (b) to amend Article 5 of the Investor Articles (except as set forth in Article 14.7),
- (c) to amend Article 6 of the Investor Articles,
- (d) to amend Article 8 of the Investor Articles,
- (e) to amend Article 10 of the Investor Articles,
- (f) to amend Article 13 of the Investor Articles,
- (g) to amend this Article 14 of the Investor Articles,
- (h) to dissolve and liquidate the Investor Company,
- (i) to enter into transactions with an affiliate of the Investor Investment Manager (as defined in Article 19) or any other affiliate thereof,
- (j) to merge or consolidate with another person or sell substantially all of the assets of the Investor Company, and
- (k) to take any action reasonably expected to have a material adverse effect on the assets of the Investor Company.

14.7 Notwithstanding anything to the contrary, any issuance of additional shares in connection with an Additional Closing (as defined in the Investor Shareholders Agreement) and the subsequent amendment of Article 5 of the Articles shall be validly adopted with the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Accounting year.

15.1. The accounting year of the Investor Company shall be the 12 month period starting on January 1 of each year and ending on December 31 or any other day required under U.S. federal income tax principles.

15.2. Each year, with reference to the end of the Investor Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Investor Company as well as an inventory including an indication of the value of the Investor Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Investor Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Investor Company.

15.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Investor Company's registered office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1. The gross profits of the Investor Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Investor Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Investor Company's nominal share capital.

16.2. The shareholders have discretionary power to dispose of any surplus over and above the ten percent (10%) statutory reserve if a resolution approving such disposition is passed at a general meeting of the shareholders. Such resolution of the shareholders may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (a) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers of the Investor Company;
- (b) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (c) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or, if there is more than one shareholder, by the general meeting of shareholders of the Investor Company; and
- (d) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Investor Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. Without prejudice to Article 14.3.(b), in the event of a dissolution of the Investor Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or, if there is more than one shareholder, the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Investor Company.

17.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Investor Company shall be paid to the shareholder or, if there is more than one shareholder, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Investor Company.

17.3 The Investor Company will not distribute assets in kind, whether marketable or otherwise, other than upon dissolution of the Investor Company pursuant to this Article 17, provided that the liquidator, based on advice from the Investor Company, reasonably believes that such distribution in kind is in the best interests of the shareholders, taken as a whole, and provided further that such distribution would not result in any shareholder that is subject to a maximum percentage ownership limit in any type of asset or security, and that has provided the Investor Company with prior notice of such maximum percentage ownership limit, exceeding such limit.

VII. General provision

Art. 18. General. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Investor Articles.

VIII. Definitions

Art. 19. Definitions.

19.1. As used in the Investor Articles the following terms shall have the following meanings:

Caretaker Actions means the following:

- (i) instituting any resolution that the board of managers passed prior to the commencement of the related Caretaker Period (including the signing of any agreements);
- (ii) investing or reinvesting in Rated Liquid Securities;
- (iii) calling of an extraordinary general meeting of shareholders for the purpose of electing a new board of managers;
- (iv) recording and distributing minutes of meetings;
- (v) maintaining and managing its existing investments and those of its subsidiaries;
- (vi) accounting and book-keeping;
- (vii) administrative or day-to-day management duties (including, but not limited to, communicating with local and foreign authorities, communicating with the Investor Company's domiciliation agent, communicating with the Investor Company's counsel and other advisers, operating the Investor Company's bank accounts and paying the Investor Company's debts when they fall due); and
- (viii) monitoring business performance and results and ensuring that appropriate resources are available to the Investor Company,

but does not include:

- (i) the issuing or redeeming of Investor CPECs;
 - (ii) the sale or purchase of any assets held by the Investor Company or its subsidiaries other than Rated Liquid Securities;
- or
- (iii) any other action (other than those set forth paragraphs in (i) and (ii) of this definition) that is likely to have a material effect on the Investor Company or any of its subsidiaries.

Caretaker Period means each period beginning on the earlier of (i) the date of resignation or death of a manager or (ii) the date of the end of the term of the current board of managers and ending on the date that a new board of managers is elected in accordance with Article 8.

Investor CPECholders means the holders of Investor CPECs, from time to time.

Investor CPECs means any convertible preferred equity certificate issued by the Investor Company that is convertible into ordinary shares and issued pursuant to any Investor CPEC Master Terms and Conditions.

Guidelines means, at any time, the guidelines adopted by the board of managers relating to the management of the Investor Company.

Investor CPEC Master Terms and Conditions means master terms and conditions of Investor CPECs as the Investor Company may adopt from time to time.

Investor Investment Manager means the person appointed as such under any exclusive investment services agreement with the Investor Company as of the date hereof.

Investor Shareholders Agreement means the shareholders agreement dated as of July 16, 2009 by and among all the Investor CPECholders and the Investor Company (as such agreement may be amended, modified or supplemented from time to time).

Rated Liquid Securities means one or more of the following:

- (i) direct obligations of, and obligations fully guaranteed as to the timely payment of principal and interest by, the United States, or obligations of any agency or instrumentality thereof when such obligations are backed by the full faith and credit of the United States;
- (ii) certificates of deposit and bankers' acceptances (which shall each have an original maturity of not more than 365 days) of any United States depository institution or trust company incorporated under the laws of the United States or

any state and subject to supervision and examination by federal and/or state authorities, provided that the long term unsecured senior debt obligations of such depository institution or trust company at the date of acquisition thereof have been rated "AA-" by S&P or "Aa3" by Moody's, or better, or the short-term unsecured senior debt obligations of such depository institution or trust company are rated by S&P or Moody's in its highest rating category;

(iii) commercial paper (having original maturities of not more than 270 days) of any corporation (other than the Investor Company or any of its subsidiaries), incorporated under the laws of the United States or any State thereof that on the date of acquisition thereof has been rated by S&P or Moody's in the highest short term unsecured commercial paper rating category;

(iv) any money market fund that has been rated by S&P or Moody's in its highest rating category (including any designations of "plus" or "minus") or that invests solely in Rated Liquid Securities;

(v) eurodollar deposits (which shall each have an original maturity of not more than 365 days) of any depository institution or trust company, provided that the long-term unsecured senior debt obligations of such depository institution or trust company at the date of acquisition thereof have been rated "AA-" by S&P or "Aa3" by Moody's, or better, or the short-term unsecured senior debt obligations of such depository institution or trust company are rated by S&P or Moody's in its highest rating category, provided, however that in any case any Rated Liquid Securities (i) will have a stated principal amount at the maturity of such investment, (ii) will not be purchased at a price in excess of 100% of par and provided, further, none of the foregoing will be a Rated Liquid Security if, at the time it is proposed to be acquired, payments due to the Investor Company under its terms or proceeds from its disposition by the Investor Company would be subject to any withholding tax, other than withholding tax as to which the related obligor, issuer or transferee must pay additional amounts so that the net amount of such payments or proceeds (as the case may be) received by the Investor Company after satisfaction of such withholding tax equals the gross amount that would have been received before imposition of such withholding tax."

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-deux juillet.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

WESBILD INC, une société organisée et existant sous la loi de l'Etat de Washington, ayant son siège social à 1420 Fifth Avenue, Suite 3400, Seattle, Washington 98101, USA et avec numéro UBI 601349871, ici représentée par Benoît Charpentier, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant ce qui suit:

* LSRC II Investor S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.583 (la Société), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1285 du 3 juillet 2009.

* Le capital social de la Société est fixé à dix-sept mille cinq cents dollars américains (USD 17.500) représenté par dix-sept mille cinq cents (17.500) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.

* WESBILD INC, est the propriétaire des 17.500 parts sociales du capital social de la Société;

* tout le capital social de la Société est valablement représenté à la présente assemblée;

* l'associé unique a passé les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide que le mandat de l'actuel gérant, Monsieur Behzad Khosrowshahi, né le 24 juin 1969 à Téhéran (Iran), demeurant au 105, Poplar Plains Road, Toronto, Ontario M4V 2N1, Canada and détenteur d'un

passport canadien numéro BA 002202, ne serait plus à durée indéterminée mais serait fixée pour une période de 3 ans, à partir de ce jour.

L'associé unique de la Société décide qu'en plus de Monsieur Behzad Khosrowshahi les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée de 3 ans avec effet immédiat:

1./ Madame Maryam Khosrowshahi, née le 4 février 1951 in Téhéran (Iran), demeurant au 22, avenue des Mousquines, 1005 Lausanne, Suisse et détentrice d'un passeport du Royaume-Uni numéro 705509909;

2./ Monsieur Ali Seirafi, né le 16 janvier 1940 à Téhéran (Iran), demeurant au 13 Chemin de la Rochette, 1202 Genève, Suisse and détenteur d'un passeport suisse numéro F0449599;

3./ Monsieur Gérard Matheis, né le 4 décembre 1962 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 5, avenue Gaston Diderich, 1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et détenteur d'un passeport luxembourgeois numéro F18760; et

4./ Monsieur Sinan Sar, né le 5 juin 1980 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 5, avenue Gaston Diderich, 1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et détenteur d'un passeport luxembourgeois numéro F30815.

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société décide que la personne suivante est nommée réviseur d'entreprises de la société:

Deloitte S.A., une société anonyme luxembourgeoise, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 67.895.

Troisième résolution

L'associé unique de la Société décide que les statuts de la Société sont modifiés et établis comme suit:

«I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "LSRC II Investor S.à.r.l." (la "Société d'Investissement") qui sera régie par les lois de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts d'Investisseur").

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société d'Investissement est établi à Luxembourg Ville, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société d'Investissement et le conseil de gérance en avisera l'associé ou les associés immédiatement après la prise de cette résolution. Le siège social peut par ailleurs être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts Investisseur.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution unanime du conseil de gérance de la Société d'Investissement, sauf qu'aucune succursale, filiale ou bureau ne peut être établi aux Etats-Unis d'Amérique ou au Canada, et le conseil de gérance en avisera le ou les associés immédiatement après l'adoption de cette décision. Lorsque le conseil de gérance de la Société d'Investissement estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements seraient de nature à compromettre les activités normales de la Société d'Investissement à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires par une résolutions unanime du conseil de gérance de la Société d'Investissement et le conseil de gérance en avisera immédiatement l'associé ou les associés après la prise de cette décision. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société d'Investissement qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société d'Investissement a pour objet la prise de participations et le cas échéant l'aliénation d'instruments d'actif et/ou de passif émis par LSRC II S.à r.l. une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Société d'Investissements de Luxembourg sous le numéro B 146.582 (ci-après «LSRC II») et la gestion et le financement de telles participations. La Société d'Investissement pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière, et le cas échéant, vendre, céder ou d'une autre manière aliéner toutes parts sociales ou des obligations préférentielles convertibles (Convertible Preferred Equity Certificates) émises par LSRC II. En outre, la Société d'Investissement peut également investir dans tout Titre Liquide Classé.

3.2. La Société d'Investissement pourra emprunter des fonds par l'émission, par voie de placement privé seulement, obligations préférentielles convertibles (Convertible Preferred Equity Certificates). La Société d'Investissement pourra uniquement prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant d'emprunts à LSRC II. La Société d'Investissement pourra seulement donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur tous ou une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations.

3.3. La Société d'Investissement peut de manière générale employer toutes les techniques et instruments pour une gestion efficace de ses investissements, pour se protéger contre les risques de crédit, de fluctuation monétaire, fluctuation des taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société d'Investissement peut exercer toutes les actions qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société d'Investissement est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société d'Investissement n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales - Titres

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société d'Investissement est fixé à dix-sept mille cinq cents dollars américains (USD 17.500), représenté par dix-sept mille cinq cents (17.500) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société d'Investissement peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts d'Investisseur.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société d'Investissement en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Les parts sociales seront indivisibles vis-à-vis de la Société d'Investissement puisqu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société d'Investissement.

6.3. La cession de parts sociales entre associés ou à des tiers s'effectueront conformément aux dispositions du droit luxembourgeois et de la Convention d'Associés d'Investissement (tel que défini à l'Article 19).

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société d'Investissement conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le demande.

Art. 7. Titres.

7.1 A l'exception des CPECs d'Investissement (tel que défini à l'article 19), la Société d'Investissement ne peut pas émettre d'obligations, d'obligations convertibles, d'instruments financiers privilégiés, warrants ou autres titres.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 Le conseil de gérance sera à tout moment composé de cinq (5) gérants qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés, chacun pour un mandat de trois (3) ans. Deux (2) gérants au plus seront résidents au Canada ou aux Etats-Unis et au moins deux (2) gérants seront résidents au Luxembourg (l'«Exigence de Résidence»). Dès l'expiration d'un tel mandat de trois (3) ans, tout le conseil de gérance sera réputé avoir remis leurs démissions. Pas avant soixante (60) jours mais pas plus tard que quarante-cinq (45) jours avant l'expiration d'un mandat de trois (3) ans (ou dans les cinq (5) jours ouvrables suivant le décès, l'incapacité, la démission ou la révocation d'un (1) gérant quel qu'il soit), le conseil de gérance convoquera une assemblée générale des associés en notifiant l'assemblée aux associés dont l'objet sera: (i) en cas d'expiration imminente de tout mandat de trois (3) ans, l'élection de cinq (5) gérants au conseil de gérance, chacun pour un mandat de trois (3) ans débutant à la date d'expiration du mandat alors en cours; ou (ii) en cas de décès, incapacité, démission ou révocation d'un (1) gérant, l'élection d'un gérant remplaçant au conseil de gérance pour le reste du mandat du gérant ainsi remplacé débutant aussitôt après l'assemblée générale, laquelle sera tenue pas plus tard que quinze (15) jours ouvrables après une telle notification. Aucun gérant ne sera relevé de ses fonctions par un associé, sauf par une résolution des associés représentant au moins 70% du capital social au moment du vote, lors duquel tout le conseil de gérance sera réputé avoir remis leurs démission et un nouveau conseil de gérance (qui peut consister des gérants précédents) sera élu par les associés conformément à ce qui précède et à cet Article 8.

8.2 Dans les cinq (5) jours suivant la réception de l'avis de l'assemblée déterminée à l'Article 8.1, chaque associé peut proposer: (a) en cas d'expiration imminent d'un mandat de trois (3) ans, jusqu'à cinq (5) personnes comme candidats à la nomination au conseil de gérance; ou (b) en cas de décès, immobilisation, démission ou révocation d'un (1) gérant, un (1) candidat à la nomination au conseil de gérance, en notifiant par écrit les noms complets de ses candidats proposés et leur pays de résidence à la Société d'Investissement à son siège social.

8.3 La nomination des gérants à toutes les assemblées générales des associés auxquelles les gérants sont nommés se fera par scrutin, et une pluralité des votes nommera le(s) gérant(s). Pour éviter le moindre doute, chaque associé ayant le droit de voter à une nomination de gérants aura un droit de voter pour les gérants à nommer égal au nombre de parts sociales qu'il détient et peut exprimer toutes les voix qui lui sont accordées en faveur d'un candidat ou les distribuer

parmi les candidats comme il le jugera adéquat. Si l'associé a voté pour plus d'un candidat sans spécifier la répartition entre les candidats, l'associé sera réputé avoir divisé ses voix de manière égale entre les candidats pour lesquels l'associé a voté. Le scrutin incorrect sera nul.

8.4 Si deux nominés obtiennent un nombre égal de voix pour la nomination finale, ou l'unique nomination de remplacement, le cas échéant, ou dans tout autre cas où le nombre requis de gérants n'est pas élu ou que la pluralité des votes a pour conséquence que l'Exigence de Résidence n'est pas remplie, cette élection sera considérée comme nulle et non avenue et un nouveau vote se tiendra dans les trois (3) jours ouvrables au plus tard suivant le vote nul et tous les associés pourront voter conformément à l'Article 8.3 pour les mêmes nominés jusqu'à le nombre de gérant requis soit élu. Pour éviter le moindre doute, pour toute assemblée ou vote subséquents conformément à cet Article 8.4, les formalités de notification ne s'appliqueront pas.

8.5 Pour que la décision des associés quant à la nomination ou révocation des gérants soit valable, les associés représentant au moins 50% du capital social au moment du vote doivent voter ou s'abstenir de voter en faveur à cette assemblée.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts d'Investisseur à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social, sauf pendant toute Période de Tutelle, durant laquelle le conseil de gérance exerce uniquement les Actions de Tutelle.

9.2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le conseil de gérance, pour toutes affaires déterminées, à un ou plusieurs agents, associés ou non, choisi avec vigilance par le conseil de gérance de la société et possédant les compétences appropriées et l'expérience professionnelle requise pour accepter une telle délégation. Un tel agent ne peut pas agir sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique ou du Canada.

Art. 10. Procédure.

10.1 Le conseil de gérance se réunit, au Grand Duché de Luxembourg, sur convocation d'un gérant. Le conseil de gérance se réunit au moins une fois par an.

10.2 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins cinq (5) jours précédents la date fixée pour une telle réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de telles circonstances sera mentionnée dans la convocation à la réunion du conseil de gérance. La convocation de toute réunion du conseil de gérance fournie aux membres du conseil de gérance, conformément à l'article 10.2, est fournie au même moment à tous les Observateurs (tels que définis à l'article 10.8).

10.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance de la Société d'Investissement sont présents à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Chaque membre du conseil de gérance de la Société d'Investissement peut renoncer à la convocation par écrit, que ce soit par acte original ou par télégramme, télex, facsimilé ou e-mail. En dépit de ce qui précède, au cas où il a été renoncé à une convocation conformément à cet article 10.3, la convocation d'une telle réunion sera encore fournie aux Observateurs, immédiatement après la requête de tout gérant de convoquer une telle réunion conformément à l'article 10.1.

10.4 A partir de la date de l'adoption de ces Statuts d'Investisseur jusqu'à la date à laquelle le Gestionnaire d'Investissements Investisseur (tel que défini à l'article 19) n'est plus nommé en tant que gestionnaire d'investissement de la Société d'Investissement, le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents à la réunion du conseil de gérance et les décisions du conseil de gérance sont valablement adoptées par la majorité des voix. A tout autre moment, le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir si tous ses membres sont présents à la réunion du conseil de gérance et les résolutions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix, sauf en ce qui concerne les investissements dans les Titres Liquides Classés qui requerront uniquement la présence de la majorité des membres du conseil de gérance et la majorité des voix. A tout moment, le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir en ce qui concerne la révocation du Gestionnaire d'Investissements Investisseur en tant que gérant d'investissement à la Société d'Investissement que conformément à la section 4.4 de ces statuts. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents à la réunion.

10.5 Sauf s'il en est autrement prévu dans la Convention d'Associés d'Investissement ou les Directives (telles que définies à l'article 19), un gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou visioconférence, appel ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à l'ensemble des membres du conseil de gérance participant à la réunion de s'entendre et de se parler, à condition qu'au moins la majorité de ses membres soit physiquement présente au Luxembourg. La participation à la réunion par de tels moyens est équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

10.6 Un membre du conseil de gérance ne peut pas conférer une procuration à un autre membre du conseil de gérance afin de le ou la représenter à la réunion du conseil de gérance.

10.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et engagent la Société d'Investissement comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures doivent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une décision identique et peut être prouvée par lettre ou facsimilé.

10.8 Chaque associé est habilité à désigner et révoquer un observateur au conseil de gérance (chacun, un «Observateur»). Chaque Observateur est autorisé à assister, en personne, par téléphone, vidéo conférence, appel o moyens similaires, à toute réunion du conseil de gérance et est habilité à prendre la parole à de telle réunion mais uniquement s'il est présent en personne à cette réunion (s'il n'est pas présent en personne à cette réunion, un Observateur n'est pas habilité à prendre la parole) et, quoiqu'il en soit, un tel Observateur n'est pas habilité à voter une décision du conseil de gérance. Les Observateurs pourront recevoir tous les documents écrits et autres informations donnés aux membres du conseil de gérance en relation avec de telle réunion au même moment et de la même manière et forme que données à de tels membres du conseil de gérance, à condition que de tels Observateurs, en acceptant de tels documents et autres informations, acceptent de rester soumis à toutes les dispositions de confidentialité de la Convention d'Associés comme s'ils en étaient parties, et à la condition supplémentaire que l'associé par lequel l'Observateur a été nommé restera responsable de tous les actes de cet Observateur au cours de toute réunion du conseil de gérance ou au regard du traitement, par un tel Observateur, des documents écrits et des autres informations qu'il reçoit.

Art. 11 Représentation. La Société d'Investissement sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants de la Société d'Investissement ou, les cas échéant, par les signatures conjointes ou individuelles de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature a été valablement déléguée conformément à l'article 9.2 de ces Statuts. Nonobstant la généralité de ce qui précède, tout gérant peut individuellement engager la Société d'Investissement en ce qui concerne les honoraires et les coûts encourus par la Société d'Investissement, dans le cadres de sa gestion journalière, jusqu'à un montant de dix mille euros (10.000 EUR) par cas et pas plus de vingt mille euros (20.000 EUR) au total par an.

Art. 12. Responsabilité des gérants.

12.1 Les gérants n'assument, à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société d'Investissement, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts d'Investisseur et à la Loi.

12.2 Afin d'éviter le moindre doute, l'Article 12.1 n'est pas applicable lorsque les gérants représentent la Société d'Investissement conformément à l'Article 11 sans l'approbation explicite préalable du conseil.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 13. Pouvoirs et droit de vote.

13.1. S'il n y a qu'un associé, l'associé unique exercera tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2. Chaque associé possède une voix par part sociale.

13.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société d'Investissement en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1. Lorsque le nombre d'associés de dépasse pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et preuve peut en être donnée par lettre ou téléfax. S'il y a plus de vingt-cinq associés, les décisions sont prises en assemblée générale des associés. Si un associé ne peut pas assister à une assemblée générale des associés, le conseil de gérance circulera une copie des documents distribués à l'assemblée générale (et non comprise dans les documents remis avec la convocation) à cet associé dans un délai raisonnable après cette assemblée générale.

14.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social au moment où le vote a lieu.

14.3. Réservé.

14.4. Nonobstant toute clause contraire, tous les associés (sauf, dans ce cas, le Gestionnaire d'Investissement Investisseur ou l'une quelconque de ses sociétés affiliés, s'il est associé) peuvent renvoyer ou mettre fin au mandat du Gestionnaire d'Investissement Investisseur en tant que gérant d'investissement de la Société d'Investissement, avec ou sans motif, sur approbation des associés représentant au moins quatre-vingt-cinq pour cent (85%) du capital social. Dans chaque cas, l'effet de cette révocation ou la résiliation des fonctions du Gestionnaire d'Investissement Investisseur sera soumis aux conditions du Contrat de Services en matière d'Investissement.

14.5. Nonobstant toute clause contraire, au cas où il serait déterminé de manière définitive (par voie d'un arrangement avec une autorité de taxation américaine ou d'une décision non appelable d'une juridiction des Etats-Unis) que la Société d'Investissement n'est plus «résidente qualifiée» du Luxembourg ayant droit aux avantages du Traité d'Imposition (telle que définie dans la Convention d'Associés d'Investissement), pour une raison autre qu'un manquement à la Convention d'Associés d'Investissement ou à tout contrat de services en matière d'investissements conclu entre la Société d'Investissement et le Gestionnaire d'Investissement Investisseur et que la Société d'Investissement ne peut pas ainsi prétendre au bénéfice du Traité d'Imposition en fournissant des efforts raisonnables qui n'affectent pas négativement les associés,

les associés seront en droit par la voie d'une résolution d'associés représentant au moins cinquante et un pourcent (51%) du capital social, de mettre fin aux fonctions du conseil de gérance.

14.6. Nonobstant toute clause contraire, les résolutions suivantes ne peuvent être adoptées qu'avec le consentement unanime de tous les associés au moment du vote:

- (a) modifier l'article 3 des Statuts d'Investisseur,
- (b) modifier l'article 5 des Statuts d'Investisseur (sauf comme il est défini à l'Article 14.7.),
- (c) modifier l'article 6 des Statuts d'Investisseur,
- (d) modifier l'article 8 des Statuts d'Investisseur,
- (e) modifier l'article 10 des Statuts d'Investisseur,
- (f) modifier l'article 13 des Statuts d'Investisseur, et
- (g) modifier cet article 14 des Statuts d'Investisseur,
- (h) dissoudre ou liquider la Société d'Investissement;
- (i) conclure des transactions avec un affilié du Gestionnaire d'Investissement Investisseur (tel que défini à l'Article 19) ou un autre de ses affiliés;
- (j) fusionner ou s'unir avec une autre personne ou vendre substantiellement tous les actifs de la Société d'Investissement, et
- (k) prendre toutes les actions raisonnablement attendues pour avoir un effet néfaste sur les actifs de la Société d'Investissement.

14.7. Nonobstant toute clause contraire, l'émission de parts sociales supplémentaires en relation avec un Closing Supplémentaire (tel que défini dans la Convention d'Associés d'Investissement), et la modification subséquente de l'article 5.1 sera valablement adoptée avec le consentement des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social.

15.1. L'exercice social de la Société d'Investissement sera la période de 12 mois commençant le 1^{er} janvier de chaque année et se terminant le 31 décembre ou tout autre jour requis selon les principes fédéraux des U.S.A. sur la taxation des revenus.

15.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société d'Investissement, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de résultats de la Société d'Investissement, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et des passifs de la Société d'Investissement, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société d'Investissement et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société d'Investissement.

15.3 Chaque associé peut prendre connaissance de cet inventaire et du bilan au siège social de la Société d'Investissement.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Le bénéfice brut de la Société d'Investissement repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, des amortissements et des charges, constitue le bénéfice net. Un montant égal cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société d'Investissement est affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société d'Investissement.

16.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde au-dessus les dix pour cent (10%) de la réserve légale pour si une telle résolution approuvant cette disposition est adoptée à une assemblée générale des associés. Cette résolution des associés pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (a) un état des comptes ou un inventaire ou encore un rapport est établi par le conseil de gérance de la Société d'Investissement;
- (b) Cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier l'exercice comptable, augmenté des bénéfices reportés et des réserves disponibles mais diminué des pertes reportées et des sommes qui seront attribuées à la réserve légale;
- (c) la décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'Associé Unique ou, s'il y a plus d'un associé, par l'assemblée générale des associés de la Société d'Investissement; et
- (d) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société d'Investissement ne sont pas mis en péril.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. Sans préjudice de l'Article 14.3.(b), en cas de dissolution de la Société d'Investissement, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne doivent pas être associés, nommés par résolution de l'associé unique ou, s'il y a plus d'un associé, par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'(ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société d'Investissement.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société d'Investissement sera attribué à l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société d'Investissement.

17.3. La Société d'Investissement ne distribuera pas d'actifs en nature, qu'ils soient négociables ou autres, qu'à la dissolution de la Société d'Investissement en vertu de cet Article 17, à condition que le liquidateur, en se basant sur l'avis de la Société d'Investissement, croit de manière raisonnable que cette distribution en nature soit dans l'intérêt des associés, pris dans son ensemble, et à condition en outre que telle distribution ait pour conséquence qu'un associé, qui est soumis à une limite de détention maximum exprimée en pourcentage d'actif ou de titre de tout type et qui a fournis à la Société d'Investissement une notification préalable de cette limite de détention maximum, dépasse une telle limite.

VII. Disposition générale

Art. 18. Il est fait référence à la Loi pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts.

VIII. Définitions

Art. 19. Définitions.

19.1. Utilisés dans ces Statuts d'Investisseur, les termes suivants auront la signification suivante:

Actions de Tutelle a la signification suivante:

(i) établissement de toute résolution que le conseil de gérance a adoptée avant le commencement de la Période de Tutelle (ceci inclut la signature de tous contrats);

(ii) investissement ou réinvestissement en Titres Liquides Classés;

(iii) convocation d'une assemblée générale extraordinaire des associés pour élire un nouveau conseil de gérance;

(iv) transcription et distribution des procès-verbaux de réunions;

(v) conservation et gestion des investissements existants et de ceux de ses filiales;

(vi) comptabilité et tenue des livres;

(vii) fonctions administratives ou de gestion journalière (en ce compris, mais non limitativement, communication avec les autorités locales et étrangères, communication avec l'agent de domiciliation de la Société d'Investissement, communication avec les conseils de la Société d'Investissement et autres conseillers, fonctionnement des comptes bancaires de la Société d'Investissement et règlement des dettes de la Société d'Investissement quand elles arrivent à échéance); et

(viii) contrôle des performances commerciales et des résultats et assurances que les ressources appropriées sont disponibles pour la Société d'Investissement, mais n'inclut pas:

(i) l'émission ou le rachat de CPECs d'Investissement;

(ii) la vente ou l'achat d'actifs détenus par la Société d'Investissement ou par l'une de ses filiales autres que des Titres Liquides Classés; ou

(iii) toute autre action (autre que celles définies aux paragraphes (i) et (ii) de cette définition) susceptible d'avoir un effet substantiel sur la Société d'Investissement ou sur l'une de ses filiales.

Période de Tutelle signifie chaque période commençant au plus tôt à (i) la date de démission ou du décès d'un gérant ou (ii) à la date d'expiration du mandat du conseil de gérance et prenant fin à la date à laquelle un nouveau conseil de gérance est nommé conformément à l'Article 8.

Détenteurs de CPECs d'Investissement signifie les détenteurs de CPECs d'Investissement, de temps à autre.

CPECs d'Investissement signifie toute obligation préférentielle convertible émise par la Société d'Investissement qui est convertible en parts sociales ordinaires et émise en application des Modalités Cadres CPEC.

Lignes Directrices signifie, à tout moment, les lignes directrices adoptées par le conseil de gérance en ce qui concerne la gestion de la Société d'Investissement.

Modalités Cadres des CPECs d'Investissement signifie les modalités cadres des CPECs d'Investissement que la Société d'Investissement peut adopter de temps à autre.

Gestionnaire d'Investissement Investisseur signifie la personne désignée comme telle en vertu de toute convention exclusive de services d'investissement conclue avec la Société d'Investissement.

Convention d'Associés d'Investissement signifie la convention d'associés datée du 16 juillet 2009, par et entre tous les Détenteurs de CPECs d'Investissement et la Société d'Investissement (ce contrat pouvant être modifié ou complété de temps à autre).

Titres Liquides Classés correspond à un ou plusieurs des concepts suivants:

(i) obligations directes et obligations garanties intégralement quant au paiement sans délai du principal et des intérêts par les Etats-Unis, ou des obligations émises par toute autorité ou de l'une de ses dépendances quand ces obligations sont garanties par la confiance totale et le crédit des Etats-Unis;

(ii) certificats de dépôts et acceptations bancaires (qui, pour chacune d'entre elles, ne peuvent pas avoir une échéance initiale de plus de 365 jours) de toute institution de dépôt ou de société de trust constituée selon le droit des Etats-Unis ou de tout autre état et soumise à la supervision et à l'examen des autorités fédérales et/ou de celle d'un état, sous réserve que les obligations non garanties de dettes senior à long terme d'une telle institution de dépôt ou de trust aient été classées «AA-» par S&P ou «Aa3» par Moody's à la date de leur acquisition ou mieux encore, que les obligations non garanties de dettes senior à court terme de ces institutions de dépôt ou de trust soient classées par S&P ou Moody's dans la plus haute catégorie d'effets commerciaux non garantis à court terme;

(iii) effets de commerce (n'ayant pas une échéance initiale de plus de 270 jours) de toute société (autre que la Société d'Investissement ou l'une de ses filiales), constituée selon la loi des Etats-Unis ou d'un des Etats des Etats-Unis, qui, à la date de leur acquisition ont été classés par S&P ou par Moody's, dans la plus haute catégorie d'effets commerciaux à court terme non garantis;

(iv) tout fonds de marché monétaire qui a été classé par S&P ou par Moody's dans sa plus haute catégorie (incluant les désignations de «plus» ou de «moins») ou qui investit uniquement en Titres Liquides Classés;

(v) dépôts en eurodollars (qui ne peuvent pas avoir un terme d'échéance initiale de plus de 365 jours) de toutes institutions de dépôts ou de trusts, ou pour autant que les obligations de dettes senior à long terme non garanties, de ces institutions de dépôt ou de ces trusts aient été classées «AA» par S&P ou «Aa3» par Moody's à leur date d'acquisition, ou mieux encore, ou que les obligations non garanties de dettes senior à court terme de ces institutions de dépôt ou de trust soient classées par S&P ou Moody's dans leur plus haute catégorie, sous réserve, cependant, que dans tous les cas, les Titres Liquides Classés (i) auront un montant en principal déterminé à l'échéance de ces investissements, (ii) ne seront pas achetés à un prix excédant 100%, du pair et sous réserve en outre qu'aucun des titres sus mentionnés ne sera considéré comme un Titre Liquide Classé si, au moment où il est proposé à l'acquisition, les paiements revenant à la société conformément à ses termes ou le produit de leur vente par la Société d'Investissement serait sujet à une retenue fiscale quelconque autre que la retenue fiscale à propos de laquelle le débiteur, émetteur ou cessionnaire doit payer des montants additionnels en sorte que le montant net de ces paiements ou produits (le cas échéant) reçus par la Société d'Investissement après paiement de cette retenue fiscale soit égal au montant brut qui aurait été reçu avant l'imposition de cette retenue fiscale».

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 1.200.-

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentaire, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. CHARPENTIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2009, Relation: LAC/2009/30163, Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009114601/805.

(090137317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

LB GCS (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 122.633.

EXTRAIT

En date du 14 juillet 2009, la société Luxembourg International Consulting S.A. en abrégé «Interconsult» a dénoncé le siège de la société LB GCS (Luxembourg) S.à r.l., avec effet à partir du 13 août 2009.

Messieurs Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Belmontino et Jean-Marc Debaty ont démissionné de leur fonction de gérants de la Société en date du 1 septembre 2009 et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009114593/15.

(090137641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Osteria I Due Galli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 71, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 95.583.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au bureau de comptabilité Gilbert BERNABEI, L-4155 Esch-sur-Alzette, 25, rue Léon Jouhaux en date du 20 août 2009

Première résolution:

L'Assemblée Générale décide de modifier l'adresse de Monsieur PUPITA Daniel, né le 24.08.1962 à Esch-sur-Alzette, de L-3859 Schiffange, 17, rue Michel Noël vers L-3373 Leudelange, 7, domaine Schmiseleck.

Deuxième résolution:

L'Assemblée Générale décide de modifier l'adresse de Monsieur CUDA Aniello, né le 05.12.1972 à Futani (Italie), de L-4910 Hautcharage, 36, rue de Bascharage vers L-5842 Hesperange, 1, am Weischbaendchen.

Troisième résolution:

L'Assemblée Générale décide que Monsieur PUPITA Daniel demeurant à L-3373 Leudelange, 7, domaine Schmiseleck cède 29 parts sociales à Monsieur CUDA Aniello demeurant à L-5842 Hesperange, 1, am Weischbaendchen.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Pour copie conforme

PUPITA Daniel / CUDA Aniello

Référence de publication: 2009114590/21.

(090137704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Riverways SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 85.142.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 19 août 2009

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration du 19 août 2009 que la société Costers & Vennoten BVBA (RPR 0476.316.916 Brussel), avec siège social à Brusselsesteenweg 123 B-1850 Grimbergen avec comme représentant permanent Monsieur Clement Costers, Administrateur de sociétés, demeurant à la même adresse, a été coopté administrateur avec effet au 19 août 2009 en remplacement de l'administrateur démissionnaire COBELFRET I S.A. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A-M. Grieder / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009114595/18.

(090137399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

BBEIF LH Sub 06 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 138.373.

Extrait des résolutions prises par l'associé de la société en date du 26 août 2009

Par les résolutions écrites du 26 août 2009, l'associé de la société à décidé:

- De nommer en tant que gérant de Catégorie A, prenant effet le 26 août 2009, et pour une durée indéterminée,
* M. Livio Fenati, né le 6 février 1970 à Rome, Italie et ayant comme adresse 46/5, Via della Moscova, 20121 Milan, Italie.

En conséquence, le conseil de Gérance de la Société se compose de:

- M. Mark Hatherly (gérant de Catégorie A);
- M. Antonello de Filippo (gérant de Catégorie B);
- M. Graham Marr (gérant de Catégorie A);
- M. Gianmarco Cremonesi (gérant de Catégorie B);
- M. Livio Fenati (gérant de Catégorie A).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009114589/21.

(090137751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Erste Europäische Pfandbrief- und Kommunalkreditbank Aktiengesellschaft in Luxemburg, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 68.470.

Die Gesellschaft teilt folgende personelle Veränderungen im Verwaltungsrat sowie in der Geschäftsführung mit:

Herr Hans-Dieter Kemler hat zum 31. Mai 2009 sein Verwaltungsratsmandat niedergelegt und ist gleichzeitig als Geschäftsführender Direktor aus den Diensten der Gesellschaft ausgeschieden.

Herr Reinolf Dibus, geboren am 23. Mai 1958 in Frankfurt am Main, beruflich ansässig in Luxemburg, Senningerberg, 5 rue Heienhaff, wurde mit Wirkung zum 1. Juni 2009 zum Verwaltungsratsmitglied ernannt. Die Laufzeit des Mandats endet mit der Generalversammlung der Gesellschaft im Jahr 2012. Gleichzeitig wurde Herr Dibus zum Geschäftsführenden Direktor der Gesellschaft bestellt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 1. September 2009.

Erste Europäische Pfandbrief- und Kommunalkreditbank Aktiengesellschaft

Gerard Jan Bais / Stefan Schwickerath

Référence de publication: 2009114594/19.

(090137413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Bizibox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.952.

En ma qualité d'administrateur de la société de droit luxembourgeois BIZIBOX S.A., je vous fais part de ma démission de la fonction que vous m'avez attribué à compter de ce jour.

Esch-sur-Alzette, le 8 juillet 2008.

ELODEE S.A.

26-28, boulevard J.F. Kennedy

L-4170 Esch-sur-Alzette

Signature

Référence de publication: 2009114580/14.

(090137893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

MCD S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 62.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114579/10.

(090137755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

WP International IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.809.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 21 août 2009

En date du 21 août 2009, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

de nommer

- Madame Ute BRÄUER, née le 1^{er} décembre 1956 à Oberhausen, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Madame Ute BRÄUER, gérant A
- Madame Tara O'NEILL, gérant A
- Monsieur Timothy Joseph CURT, gérant A
- Monsieur Philippe LECLERCQ, gérant B
- Monsieur Laurent RICCI, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

WP International IV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009114583/24.

(090137876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Topclass Medical S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 141.722.

—
L'an deux mille neuf, le vingt août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TOPCLASS MEDICAL S.A.", ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, Route de Longwy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 141.722, constituée suivant acte reçu le 8 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2414 du 2 octobre 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 62 (soixante-deux) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transférer le siège de la société au 1^{er} juillet 2009 du 241, Route de Longwy, L-1941 Luxembourg au 2, Rue de Drinklange, L-9911 Troisvierges.

2. Renouveler pour une nouvelle période de six ans les mandats de tous les administrateurs.

3. Renouveler pour une nouvelle période de six ans le mandat du Commissaire aux comptes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de:

- transférer le siège de la société du 241, Route de Longwy, L-1941 Luxembourg au 2, Rue de Drinklange, L-9911 Troisvierges, et ceci à partir du 1^{er} juillet 2009;

- modifier par conséquent le 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi dans la Commune de Troisvierges. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire."

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de renouveler pour une nouvelle période de 6 (six) ans les mandats de tous les administrateurs (Madame Nancy STEENBAKKERS, la société TOPMED 01 INC, la société TOPMED 02 INC) et de l'administrateur-délégué (Madame Nancy STEENBAKKERS), actuellement en fonction.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de renouveler pour une nouvelle période de 6 (six) ans le mandat du Commissaire aux comptes (DELAWARE AGENT SERVICES LLC), actuellement en fonction.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé; H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 août 2009, Relation: LAC/2009/34482, Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009114599/51.

(090137541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Société Littéraire, société Anonyme pour la création de bibliothèques, l'achat et la vente de livres, de boissons et de denrées alimentaires, Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 5, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 10.954.

*Extrait de l'assemblée générale
du 9 avril 2009 tenue à Luxembourg*

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Jean-Paul Nickels, président, demeurant à Bridel;
- Christian Assini, membre, demeurant à Luxembourg;
- Marc Minn, membre, demeurant 1A, rue de Mondorf L-2159 Luxembourg;
- Claude Conter, membre, demeurant à Esch-sur-Alzette;
- Victor Gillen, membre, demeurant à Luxembourg;
- Ronald Weber, membre, demeurant à Luxembourg.

Le Collège des commissaires de la société se compose comme suit:

- François Adam, demeurant 310 Route de Longwy L-1940 Luxembourg;
- Jacques Bintz, demeurant à Mamer;
- Jean Schleich, demeurant à Boevange.

Les Mandats des administrateurs et des commissaires sont renouvelés jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Les personnes suivantes ne font plus partie des organes de la société:

- Paul Decker, administrateur; à radier avec effet au 10.08.2006
- Marcel Dell, administrateur; à radier avec effet au 20.10.1998, date de la publication de la démission au Mémorial No 757 p. 36310
- François Lamesch, à radier avec effet au 10.08.2006
- Roland Lacaf, commissaire; à radier avec effet au 13.02.2007
- Joseph Nilles, administrateur; radiation par réquisition L050031008.4 du 18/04/2005
- Johny Flick, administrateur; radiation par la réquisition L050031008.4 du 18/04/2005
- Cecil Schleich, administrateur; à radier avec effet au 10.08.2006

Luxembourg, le 18 août 2009.

Pour la société
Signatures

Référence de publication: 2009114631/35.

(090137640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Abbes, Société Anonyme.

Siège social: L-9834 Holzthum, 25, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 102.175.

Mandat de Commissaire

En date du 24 décembre 2008, PKF Abax Audit, société anonyme, R.C.S Luxembourg B 142.867, ayant son siège social 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, est devenue commissaire de la société en remplacement de PKF ABAX Audit, société à responsabilité limitée, R.C.S Luxembourg B 27.761, ayant son siège social 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg. Son mandat arrivera à échéance à l'assemblée qui sera tenue en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Pour la société
Signatures

Référence de publication: 2009114632/16.

(090137607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Bailiff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Pierre Federspiel.

R.C.S. Luxembourg B 102.872.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 19 août 2009 les décisions suivantes:

- Les actionnaires acceptent la démission avec effet immédiat de la société Conseils Comptabilité Fiscalité S.A., en abrégé CCF S.A. (anc. Eliolux S.A.) ayant son siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman de son mandat de commissaire.

- Les actionnaires nomment commissaire la société PKF Abax Audit, société anonyme ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy pour un mandat de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

- Les actionnaires nomment avec effet immédiat trois nouveaux administrateurs:

1. Monsieur Ronald Weber, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg,

2. Monsieur Romain Bontemps, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg,

3. Madame Christiane Rhein, employée privée, demeurant professionnellement à 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg,

pour un mandat de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2009.

Pour la société
Signatures

Référence de publication: 2009114634/26.

(090137599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Geosite D Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 127.721.

—
*Extrait des résolutions prises par l'associé
unique de la société tenue en date du 30 juin 2009*

L'associé unique de la Société prend acte de la cession de parts entre Geovia Logistics S.A., (une société immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 127.532) et Geopark S.A., (une société immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 126.694) suite à une convention intitulée «MultiParty Unit and Loan Restatement Agreement» entre Geovia Logistics S.A. et Geopark S.A. datée du 30 juin 2009.

L'assemblée constate les cessions des parts sociales suivantes:

- Geovia Logistics S.A. cède à Geopark S.A. cinq cents (500) parts sociales de la société.

L'assemblée constate, que suite aux cessions de parts sociales, l'associé unique actuel de la Société est Geopark S.A. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009114622/19.

(090137812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

**Patron Investments II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Patron Lepo Holding S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 122.759.

—
In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth of July.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PATRON CAPITAL, L.P. II, a limited partnership registered in England and having its principal place of business in Trident Chambers, Wickhams Cay, PO Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual partner of Patron Lepo Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on December 15, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 212 of February 20, 2007. The articles of incorporation have been modified by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on April 25, 2008, published in the Mémorial C N°1377, dated June 4, 2008;

- that the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

It is resolved to change the name of the Company from Patron Lepo Holding S.à r.l. to Patron Investments II S.à r.l. and to consequentially amend article four of the articles of incorporation of the Company as follows:

"Art. 4. The Company will assume the name of "Patron Investments II S.à r.l. ".

Second resolution

It is resolved to transfer the registered office of the Company from 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg to 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, with effect from July 30th, 2009.

Third resolution

It is resolved to acknowledge and authorise the modification of professional address of the Managers as follows:

* Géraldine SCHMIT, from 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg to 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, with immediate effect;

* Michael VANDELOISE, from 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg to 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, with effect from July 30th, 2009.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre juillet.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PATRON CAPITAL, L.P. II, une société résidant au Royaume-Uni et ayant son principal établissement à Trident Chambers, Wickhams Cay, PO Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société Patron Lepo Holding S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N°212 le 20 février 2007. Les statuts ont été modifiés suivant l'acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 avril 2008, publié au Mémorial C N°1377, daté du 4 juin 2008;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de changer le nom de la Société de Patron Lepo Holding S.à r.l. en Patron Investments II S.à r.l. et de modifier l'article quatre des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 4.** La Société prend la dénomination de «Patron Investments II S.à r.l.»

Suit la traduction allemande:

« **Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung Patron Investments II S.à r.l. »

Deuxième résolution

Il est décidé transférer le siège social de la Société du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet au 30 juillet 2009.

Troisième résolution

Il est décidé de prendre note et d'autoriser la modification de l'adresse professionnelle des Gérants comme suit:

* Géraldine SCHMIT, du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, avec effet immédiat;

* Michael VANDELOISE, du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet au 30 juillet 2009.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2009, Relation: LAC/2009/30370, Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009114600/89.

(090137365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Geosite LM Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 127.722.

—
*Extrait des résolutions prises par l'associé
unique de la société tenue en date du 30 juin 2009*

L'associé unique de la Société prend acte de la cession de parts entre Geovia Logistics S.A., (une société immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 127.532) et Geopark S.A., (une société immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 126.694) suite à une convention intitulée «MultiParty Unit and Loan Restatement Agreement» entre Geovia Logistics S.A. et Geopark S.A. datée du 30 juin 2009.

L'assemblée constate les cessions des parts sociales suivantes:

- Geovia Logistics S.A. cède à Geopark S.A. cinq cents (500) parts sociales de la société.

L'assemblée constate, que suite aux cessions de parts sociales, l'associé unique actuel de la Société est Geopark S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009114624/19.

(090137811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Geosite C Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 127.719.

—
*Extrait des résolutions prises par l'associé
unique de la société tenue en date du 30 juin 2009*

L'associé unique de la Société prend acte de la cession de parts entre Geovia Logistics S.A., (une société immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 127.532) et Geopark S.A., (une société immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 126.694) suite à une convention intitulée «MultiParty Unit and Loan Restatement Agreement» entre Geovia Logistics S.A. et Geopark S.A. datée du 30 juin 2009.

L'assemblée constate les cessions des parts sociales suivantes:

- Geovia Logistics S.A. cède à Geopark S.A. cinq cents (500) parts sociales de la société.

L'assemblée constate, que suite aux cessions de parts sociales, l'associé unique actuel de la Société est Geopark S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009114625/19.

(090137809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Medicinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.144.

—
Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

M. Fabrice Geimer, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 15 mai 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Administrateur

Par Fabrice Geimer

Représentant Permanent

Référence de publication: 2009114627/16.

(090137821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Topsi 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 118.508.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Le numéro d'immatriculation de Permira Associati S.p.A., associé de la Société, a changé de C.I.09306140154 à 12169220154.

Séverine Michel

Gérante A

Référence de publication: 2009114644/14.

(090137786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Fincherry S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 147.874.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatorze août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

"LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", en abrégé "INTERCONSULT", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, représentée aux fins des présentes par:

a) Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

b) Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Juriste, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

Lesquels représentants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une Société de Patrimoine Familiale que la partie comparante déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par l'actionnaire unique une société anonyme de gestion de patrimoine familial (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et telles que complétées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "FINCHERRY S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

La société ne peut avoir aucune activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La société est soumise au respect de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial "SPF".

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000,- EUR) représenté par TROIS CENT VINGT (320) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant aux moins dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante, la société "INTERCONSULT S.A.", prénommée, représentée comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les trois cents vingt (320) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

La partie comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
 2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Alexis KAMAROWSKY, Directeur de Sociétés, né à Bad Rothenfelde (Allemagne), le 10 avril 1947, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
 - b) Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Juriste, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
 - c) Monsieur Jean-Marc DEBATY, Administrateur de Sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 11 mars 1966, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.
 3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - "LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A." en abrégé "INTERCONSULT", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 40.312).
 4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2015.
 5. Le siège social de la société est fixé à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
- DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SCARCELLI, F. CANNIZZARO di BELMONTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 août 2009. Relation: EAC/2009/10058. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Luxembourg, le 26 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009114588/202.

(090137353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Pertuy Construction, Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 64.883.

La Succursale a été créée au Luxembourg par une assemblée générale de la Société en date du 19 juin 1998, publiée au Mémorial C n° 632, du 5 septembre 1998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Pour PERTUY CONSTRUCTION, société anonyme de droit français

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009114880/15.

(090138112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Finelco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 98.513.

Le bilan et le compte Pertes & Profits au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.09.2009.

FINELCO S.A.

Signature

Référence de publication: 2009114856/13.

(090138137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Capucins Diffusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 15-17, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 60.211.

L'an deux mille neuf, le onze août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

- 1) Monsieur Jérôme HECKMANN, commerçant, demeurant à L-1313 Luxembourg, 15, rue des Capucins,
- 2) Madame Valérie PAULI, employée privée, demeurant à L-1313 Luxembourg, 15, rue des Capucins, ci-après (les Associés Uniques).

Les Associés Uniques détiennent l'intégralité du capital social de CAPUCINS DIFFUSION S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15-17, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 60211 (la Société).

La Société a été constituée le 24 juillet 1997 sous la dénomination de VETILUX S.à r.l., suivant acte de Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C,

Recueil des Sociétés et Associations N°604 du 3 novembre 1997. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 16 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°986 du 22 avril 2008.

Les Associés Uniques, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les Associés Uniques détiennent toutes les 100 (cent) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société.

II. Les Associés Uniques désirent passer des résolutions sur les points suivants:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 137.500 (cent trente-sept mille cinq cents euros) de façon à porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 150.000 (cent cinquante mille euros) par voie d'émission de 1.100 (mille cent) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification consécutive de l'article 6 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société de manière à refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, de procéder individuellement sous sa seule signature à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des modifications mentionnées sous les points 2. et 3. ci-dessus, et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives.

6. Divers.

III. Les Associés Uniques prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, les Associés Uniques renoncent aux formalités de convocation, se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir eu pleinement connaissance de l'ordre du jour qui leur avait été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

Les Associés Uniques décident d'augmenter et augmentent par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 137.500 (cent trente-sept mille cinq cents euros) de façon à porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 150.000 (cent cinquante mille euros) par voie d'émission de 1.100 (mille cent) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Souscription et Libération

Les Associés Uniques déclarent souscrire les mille cent (1.100) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune comme suit:

- Monsieur Jérôme HECKMANN, prèdit	549 parts
- Madame Valérie PAULI, prèdite,	551 parts
Total:	1100 parts

Les Associés Uniques déclarent libérer les nouvelles parts entièrement moyennant incorporation de résultats reportés, ainsi qu'il résulte d'une situation comptable intérimaire au 31 mai 2009, dûment approuvé par les Associés Uniques, qui acceptent encore réciproquement la répartition des parts nouvelles.

Les Associés Uniques, en leur qualités respectives de gérants administratif et technique de la Société, confirment enfin que lesdits résultats reportés n'ont pas été affectés respectivement distribués, et qu'ils existent encore à la date de ce jour.

Troisième résolution

Les Associés Uniques décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital qui précède, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent cinquante mille euros (€ 150.000,-), divisé en mille deux cents (1200) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125,-) chacune. "

Quatrième résolution

Les Associés Uniques décident de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à refléter les modifications qui précèdent et confèrent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, de procéder individuellement sous leur seule signature à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des modifications décidées sous la deuxième résolution ci-dessus, et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives.

88702

Estimation des frais

Le montant des frais se rapportant au présent acte est estimé à environ mille quatre cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jérôme HECKMANN, Valérie PAULI, Carlo WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 août 2009. LAC/2009/33166. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009118346/80.

(090142080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Mabi-System, Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 9, Z.I. Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 107.915.

—
RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31/12/2007 (rectificatif du dépôt du bilan 2007 déposé le 02/07/2008 no L080095069) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114854/12.

(090138238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

AD Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 37.134.

Les comptes annuels au 19.08.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114853/10.

(090138246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Drumann Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 137.244.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114852/10.

(090138242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

E.F.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 35.897.

Le bilan et le compte Pertes & Profits au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.09.2009.
EFG
7, rue Christophe Plantin
L-2339 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009114855/15.

(090138134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Lux T.I.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 86.563.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009114849/13.

(090138005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Centurion European German Property 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 118.290.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009114848/13.

(090138007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Expertise et Solutions en Télécommunications Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 6, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 85.174.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009114846/13.

(090138013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Roqueblanc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 126.644.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 11 août 2009

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, Président;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009113143/22.

(090135546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Latour Art S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 142.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112585/10.

(090135316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

PREF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 102.795.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009112590/10.

(090135286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

HG (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.952.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à la Société en date du 27 juillet 2009 que la société Domels S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant de Classe B de la Société avec effet immédiat.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 27 juillet 2009 que:

- La société DMC S.à r.l., société à responsabilité limitée enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.314, ayant son siège au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, a été nommée gérant de Classe B de la Société en remplacement du gérant démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2009.

S G G S.A.

412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009113079/21.

(090135545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.
